Des engagements pour changer notre quotidien

TRANSPORTS

Instaurer par la loi le service minimum garanti

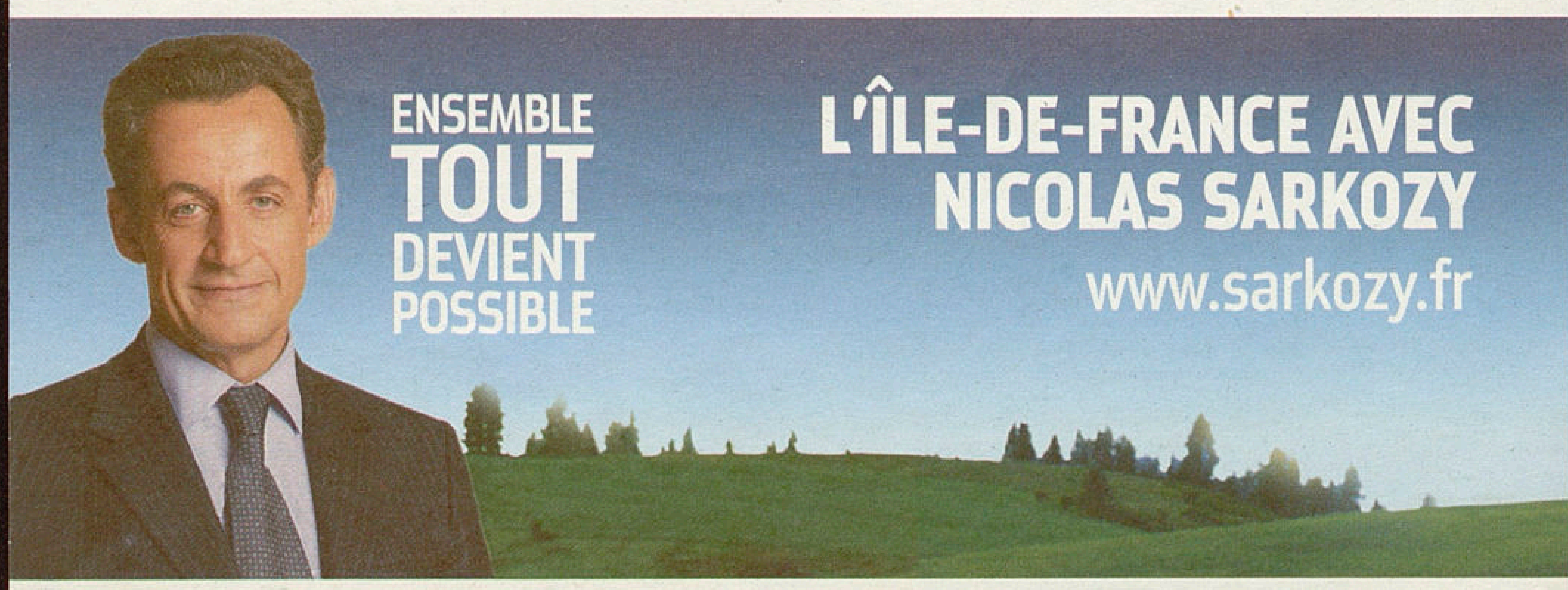
Les transports sont un service public majeur pour tous les Franciliens. Chaque jour, nous sommes 10 millions de voyageurs qui empruntons les transports en commun en Île-de-France.

Avec l'instauration par la loi d'un service minimum garanti, la liberté d'aller travailler deviendra, pour chacun de nous un droit, dans le respect du droit de grève, car on ne peut pas à la fois proclamer la continuité du service public et accepter que nous soyons régulièrement pris en otage.

Quelles que soient les revendications des uns ou des autres, la liberté de se déplacer, d'aller travailler est une nécessité absolue en Île-de-France. Notre vie quotidienne, nos emplois en dépendent.

Dès son élection, Nicolas Sarkozy s'est engagé à instaurer un service minimum garanti par la loi.

Ne pas jeter sur la voie publique - imprimé sur papier 100% recyclé - Imprimerie de Compiègne - Groupe MORAULT



18, RUE D'ENGHIEN 75460 PARIS CEDEX 10 • TÉL. : 01 44 79 2007